

Montréal, le 12 novembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2019-2020
Dossier de la Régie : R-4057-2018**

Tel que prévu aux décisions D-2018-097 et D-2018-129 et à notre lettre du 19 octobre 2018, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9 h à 15 h, du 6 décembre au 21 décembre 2018, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Distributeur et, dans un second temps, ceux des intervenants. La contre-preuve du Distributeur, le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste de ses panels;
- les sujets couverts par chaque panel (avec références à la preuve);
- les témoins par panel et leurs qualifications;
- le temps prévu pour sa présentation;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des autres participants, le cas échéant;
- le temps prévu pour son argumentation; et
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Le cas échéant, la Régie demande au Distributeur de préciser les sujets qu'il ne prévoit pas couvrir.

La Régie demande à chaque participant de l'informer s'il entend soulever des moyens préliminaires, ainsi que le temps requis pour la demande de reconnaissance de ses témoins experts. Tel que prévu à l'article 32 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, toute contestation d'une telle demande doit être déposée au plus tard 20 jours avant le début de l'audience.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie **par le Distributeur au plus tard à 12 h, le vendredi 16 novembre 2018 et par les intervenants au plus tard à 12h, le mercredi 21 novembre 2018.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.